

Bulletin d'information

Prez-vers-Noréaz

Hiver 2019 – Fin

Rideau!
31.12.19



www.prez-vers-noreaz.ch



Administration communale
Route de Fribourg 19
CH-1746 Prez-vers-Noréaz
026 470 13 33
secretariat@prez-vers-noreaz.ch



MESSAGE DU SYNDIC

Le moment est presque venu de tourner la page de la commune de Prez-vers-Noréaz qui laissera la place à la nouvelle entité fusionnée « PREZ » dès le 1^{er} janvier 2020. Cependant, cette transition se fera sans oublier tout ce qui a été réalisé et ceux qui ont participé à la bonne marche de notre commune.

Afin de tourner cette page officiellement avec vous, j'ai le plaisir, avec tous les membres du Conseil communal, de vous convier à un moment de remerciements et d'échanges suivi d'un apéritif

le mardi 17 décembre à 19h30 à la salle communale

Il ne s'agira pas formellement d'une assemblée communale car nous n'avons pas de budget à vous présenter en cette fin d'année. En effet, ce sont les nouvelles autorités communales (les conseillers-ères communaux et les conseillers-ères généraux pas encore élus au moment de la rédaction de ces lignes) qui plancheront sur les comptes et les budgets à l'avenir.

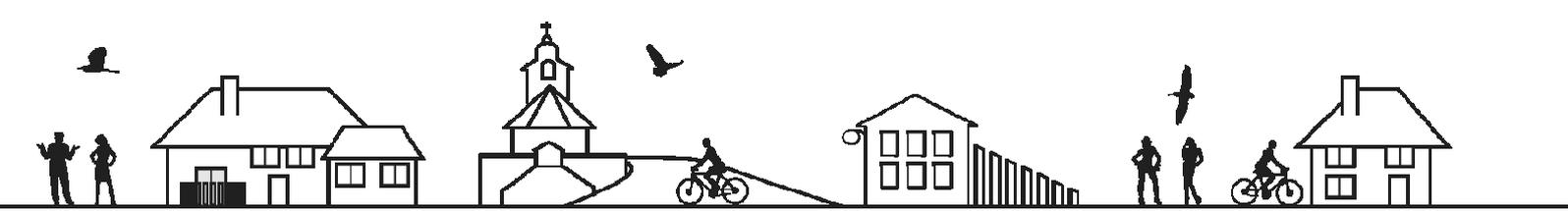
Membre du Conseil communal depuis 2003 et syndic depuis 2005, j'ai été le témoin et humblement l'acteur avec mes collègues du Conseil de l'évolution de notre commune. Je ne prétends pas ici faire un tour exhaustif des sujets qui ont occupé le Conseil communal durant toutes ces années, mais voici quelques sujets ou thèmes qui m'ont tenu à cœur et qui, je l'espère, garderont toute leur importance :

Finances : Je me souviens des budgets du début des années 2000. Les finances étaient pour le moins « serrées » et l'élaboration des budgets nécessitait de longues soirées de discussion afin de trouver des solutions. Pénible, mais une grande discipline a permis petit à petit de remonter la pente. La vente de la Caisse d'Épargne de Prez (2008) a éliminé toute dette. C'est évidemment aussi grâce à une conjoncture favorable que nous sommes revenus à une santé financière tout à fait saine. Depuis, plusieurs réserves ont pu être constituées, le taux d'imposition a même été légèrement baissé.

Ecoles : Les exigences et lois scolaires ont largement évolué durant cette période, provoquant le nécessaire élargissement des cercles scolaires. D'abord en 2004, Prez-vers-Noréaz s'est allié avec les communes de Noréaz et de Ponthaux. Puis en 2018, Corserey nous a rejoint. Proposer une école de qualité a toujours été un souci du Conseil communal. L'organisation n'est pas une sinécure, en particulier les transports d'élèves qui ont toujours été une grande préoccupation.

Bâtiment funéraire et cimetière : En 2016, un bâtiment funéraire a remplacé la minuscule morgue. Vous trouverez dans les pages suivantes quelques informations quant aux travaux réalisés par la responsable de ce dicastère, Mme Anne-Françoise Bussard.

Pompiers : De nombreux changements organisationnels ont aussi été effectués pour le corps de sapeurs-pompiers. Dès 2014, des collaborations pour la mise en œuvre de la protection respiratoire ont eu lieu, puis fin 2015, les corps de sapeurs-pompiers de Prez-vers-Noréaz, Noréaz et Corserey ont été regroupés en un corps intercommunal (CSPI NPC).



Aménagement du territoire : La révision de notre Plan d'Aménagement Local (PAL) a duré des années, et ce n'est malheureusement toujours pas terminé. Des recours sont toujours pendants et surtout, les bases de calcul risquent bien d'être une nouvelle fois modifiées. En effet, les consignes données par le Canton quant à leur application sont contestées par la Confédération et un recours a été déposé par le Canton au Tribunal fédéral. De toute manière, dans ces prochaines années, une harmonisation des PAL des trois communes devra être étudiée.

Sociétés : Les sociétés villageoises sont et resteront un des fondements de notre vie communale. D'une manière générale, toutes les sociétés se portent bien.

Les sociétés sportives (foot, volley, cirque, gym, tir) sont en forte progression. Le renouveau de la Société de gym sous la houlette de son comité est particulièrement significatif ces dernières années. Le nombre de ses membres a cru d'une manière très sensible. Cirque-en-Ciel draine énormément de monde et son succès ne se dément pas. Le FC Prez-Grandsivaz est toujours actif au sein du cadre plus large de Sarine-Ouest. La Société de tir a mis beaucoup d'énergie à la rénovation de son stand de tir. La butte sera prochainement dépolluée par une entreprise spécialisée ; les frais seront pris en charge par les communes. La Société de Tir est très active dans la formation des jeunes. L'année prochaine, elle organisera le tir en campagne.

En ce qui concerne les sociétés à buts culturels, le chœur mixte St Jean-Baptiste continue ses prouesses vocales sous la direction de la très énergique Rhaissa Cerqueira, tout en cherchant sans cesse de la relève, avis aux amateurs ! La fanfare la Cigonia arrive quant à elle à motiver et former de nombreux jeunes qui rejoignent ses rangs déjà fort bien fournis. Et c'est tout l'ensemble qui progresse, passant récemment à une catégorie supérieure. La Cigonia a aussi commencé à organiser le giron des musiques de la Sarine 2022 !

La société de jeunesse mène toujours ses activités même si après la magnifique organisation du giron en 2015, elle vit un moment « un peu creux ». Mais nul doute qu'elle saura engager un nouveau cycle !

Pour terminer avec les sociétés, je ne pourrais oublier la Ludothèque « Les Grelets » qui dispose d'une équipe très motivée tant pour la gestion de la ludothèque que pour l'organisation de divers événements annuels animant notre village : chasse aux œufs, Carnaval et encore fenêtres de l'Avent.

Office postal : La direction de la poste continue malheureusement sa politique de destruction du service public chaque fois que possible. Depuis plusieurs années, nous sommes entrés en résistance et avons ainsi pu conserver notre Poste. Cependant, après une « pause », nous avons récemment (fin octobre) reçu une nouvelle missive posant une espèce d'ultimatum insupportable : soit la commune reprend à son compte ce service, soit l'office sera purement et simplement fermé courant 2020 au profit d'un service à domicile. Nous sommes d'avis qu'une collectivité publique ne doit - ni ne peut - reprendre de telles responsabilités. Dans tous les cas, tous les recours possibles seront activés.

Commerces et cafés : Prez-vers-Noréaz dispose fort heureusement de plusieurs commerces de qualité. Je ne peux que vous encourager à les soutenir en vous y rendant aussi régulièrement que possible. Une viande et des préparations bouchères de grande qualité, des chocolats et autres confiseries de grande classe, des fromages dans une échoppe toute neuve et engageante, un magasin « d'épicerie-quincaillerie et un peu tout » plein de ressources, un cuisiniste, deux garages et une fleuriste créative, des salons de coiffure et des esthéticiennes... nous disposons encore à Prez-vers Noréaz d'une menuiserie, d'ateliers de ferronnerie,



d'architectes... et pardon pour ceux que j'aurais omis... Et pourquoi ne pas profiter d'un verre ou autre repas dans l'un de nos deux cafés ?

Constructions : De nombreuses constructions ont été réalisées ces dernières années ou sont encore en cours. Ces dernières ne sont pas toujours au goût de tous, mais il faut rappeler que comme autorité communale, nous sommes en charge de vérifier la conformité des projets aux normes en vigueur, pas de commenter la qualité des projets.

Remaniement parcellaire simplifié (RPS) : Ce projet a maintenant vécu ses principales étapes, le bornage définitif a été mis à l'enquête, les exploitants ont pris leurs marques sur leurs nouvelles parcelles. Ce remaniement a des liens évidents avec les deux points ci-dessous.

Ouverture de ruisseaux : L'ouverture du ruisseau du Palon a servi de compensation écologique pour le RPS par la création d'un réseau. Aujourd'hui, force est de constater que ses abords servent de chemin de promenade très apprécié. La faune et la végétation, en lutte avec de nombreuses mauvaises herbes, peinent encore un peu à prendre leur essor. Mais c'est une question de temps. Ce projet est régulièrement pris en exemple de réalisation écologique par les services cantonaux ; il faut dire que c'est le plus grand projet du canton à ce jour. De nombreuses communes doivent, elles aussi, rouvrir des ruisseaux actuellement encore sous tuyaux et plusieurs visites ont eu lieu.

Routes : En dehors du réseau de routes communales qui a régulièrement bénéficié d'entretiens, ce sont bien les routes principales qui traversent notre localité ainsi que le projet de route de contournement qui ont souvent occupé le Conseil communal.

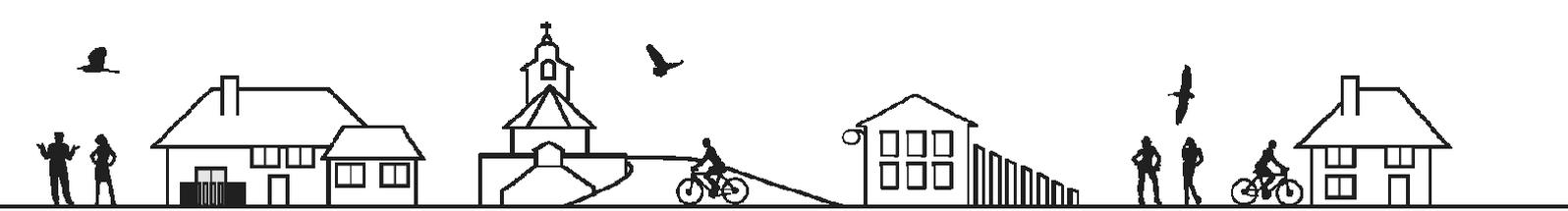
Pour la traversée de la localité, des projets vous ont été présentés et du travail est encore prévu durant les derniers mois de 2019 pour cette fois réellement engager la réalisation. Ce projet est une priorité et devra être repris par la commune fusionnée. En effet, le trafic routier n'est plus supportable : nuisances sonores, pollution et surtout la sécurité qui n'est plus garantie.

Le travail d'étude de la route de contournement est aussi en cours. Le RPS a permis de fixer le tracé de cette future route. Une cheffe de projet a été nommée par le Canton et des investigations quant aux points délicats sont réalisées. Pour cette étude, le Conseil communal a consacré une très grande énergie pour obtenir la priorisation de ce projet et continue à veiller au grain.

Eaux : Là aussi, d'importants travaux d'épuration ont pu être réalisés afin de limiter les quantités d'eau claires acheminées vers la station d'épuration de Pensier.

Le réseau d'eau potable a quant à lui été entretenu et des bouclages (qui améliorent nettement la sécurité de l'approvisionnement) ont été concrétisés. D'importantes études sont toujours en cours pour permettre l'éventuelle exploitation de la « source des Romains ». Au niveau de la région, voire du district, l'approvisionnement en eau devra être revu et complété. Un lien avec les plans d'aménagement locaux devrait être fait de manière plus évidente. En effet, il n'est pas raisonnable de continuer à construire sans parallèlement assurer l'approvisionnement en eau de manière suffisante. L'approvisionnement en eau potable sera sans nul doute un sujet d'extrême importance ces prochaines années.

Forêts : Le regroupement des triages forestiers sous la bannière « Forêts-Sarine » a repris la gestion des ressources forestières. Ces ressources sont considérables, mais les prix du bois sont en chute permanente,



ce qui péjore largement la situation. Alors qu'une commune riche en forêt était au siècle passé à la tête d'une certaine richesse, aujourd'hui, l'exploitation est une charge importante. Il ne faut pas oublier cependant que cette forêt participe largement à l'équilibre écologique et au cadre de vie agréable de notre commune.

Chauffage à distance : Ceux qui nous ont précédé à la tête de la commune avaient eu une certaine audace de mettre en place un chauffage à distance lors de la construction du bâtiment communal. Ce courage se révèle payant aujourd'hui. Le réseau des bâtiments chauffés par cette installation n'a jamais cessé de croître. Cette année, les installations ont été changées par des chaudières technologiquement (doublement de la capacité de chauffe) et écologiquement (élimination des particules fines grâce à des filtres) plus performantes. Cette installation permet d'utiliser du bois local et le bilan carbone est excellent.

Fusion de communes : C'est sans aucun doute le plus gros projet de cette législature. Un travail énorme a été réalisé par tous les conseillères et conseillers communaux pour la préparation de ce projet avant sa présentation en janvier 2019 et la votation en février. Vous pouvez d'ailleurs toujours voir tout ce travail sur le site www.fusion-cnp.ch.

Depuis l'acceptation par les trois communes (95% pour Corserey, 58% pour Noréaz et 88% pour Prez-vers-Noréaz), un intense travail a été réalisé pour tenter de mettre en place un maximum de choses pour janvier 2020. Une cheffe de projet, Mme Geneviève Studer, a été engagée dès le mois de septembre 2019 pour accompagner toutes les étapes de regroupement, elle reprendra ensuite la responsabilité de l'administration communale. Des locaux ont dû être réaménagés dans notre bâtiment communal pour accueillir cette nouvelle structure. La gestion de l'informatique, malgré l'utilisation de programmes semblables, est un challenge important. D'une manière générale, il a très souvent été difficile de fixer la limite entre « ce qui doit absolument être fait et réalisé pour la nouvelle commune » et « ce qui doit rester de la compétence des nouvelles autorités communales ». Nous sommes actuellement dans la dernière ligne droite et ferons tout ce que nous pourrons pour que la nouvelle commune puisse commencer ses activités dans les meilleures conditions possibles. D'avance cependant, je demande votre indulgence et votre patience car tout ne sera pas parfait. C'est pour cette raison que l'administration communale sera fermée à partir du 13 décembre déjà.

Au moment du passage vers notre nouvelle commune, je tiens à dire que j'ai aimé travailler pour la commune de Prez-vers-Noréaz. Je me suis engagé de manière constante et active, en appréciant la grande diversité des sujets à traiter, en tentant de faire au plus juste et au plus proche de ma conscience. Dans chaque dossier, il y a des rencontres intéressantes et bien souvent, j'ai appris beaucoup au contact de mes collègues et des professionnels impliqués. J'espère pouvoir encore un temps continuer à travailler, cette fois pour Prez. Je suis convaincu que cette fusion apportera du positif à chacun, de manière directe ou indirecte.

Une période telle que celle que nous vivons est pour le moins déstabilisante. On sait ce que l'on quitte, on ne peut qu'imaginer la suite. Tout processus de changement amène son lot de stress, de questionnements, de doutes. A ce titre, j'aime cette citation positive :

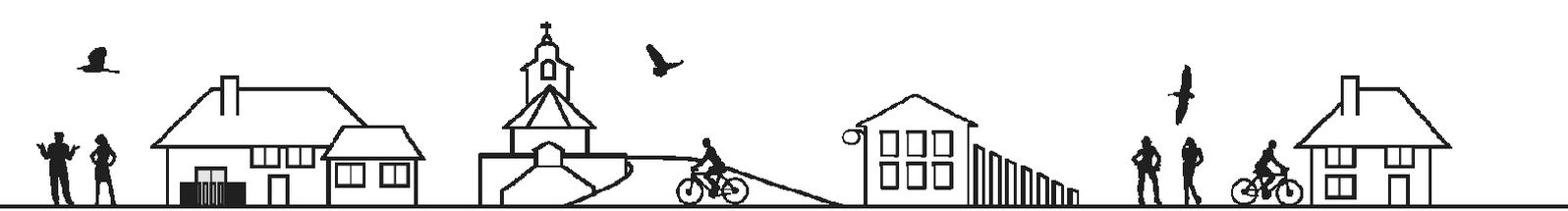
« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien. » (Dan Millman)



Ces nombreux dossiers, vous l'aurez compris, ont été portés par tous les membres du Conseil communal, merci à eux-tous :

Pour terminer, avant de tourner la page, prenons le temps de remercier :

- **Mme Anne-Françoise Bussard** rejoint le Conseil communal en 2011. Elle est en charge des affaires sociales en étant notamment membre déléguée d'ARCOS (Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest-Sarinoises qui regroupe le service social et le service des curatelles), membre déléguée au Réseau Santé de la Sarine (RSS) et membre du Conseil de fondation de la Résidence St-Martin à Cottens. Elle est aussi en charge du cimetière communal. Elle est également déléguée à l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de Sarine Ouest (AESO). A plusieurs reprises, Mme Bussard a assuré l'intérim pour le dicastère des écoles.
- **Mme Suzanne Morel** siège au Conseil communal depuis 2005. Depuis 2011, elle est la vice-syndique et elle gère le dicastère des finances, prenant en charge les relations avec la commission financière et toute l'organisation des finances communales. Mme Morel est également responsable de toutes les problématiques en lien avec les déchets. Pendant plusieurs années, elle était également en charge des constructions. Elle œuvre également comme secrétaire-caissière du syndicat d'améliorations foncières qui chapeaute le RPS toujours en cours. Elle est encore membre du Comité de Direction de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français depuis 2012.
- **M. David Bonny** avait déjà siégé au Conseil communal de 2001 à 2005. C'est lui qui m'avait précédé en tant que syndic. En janvier 2018, il fait un retour au Conseil communal suite à une élection complémentaire en décembre 2017. Depuis lors, il s'est occupé de l'enseignement et de la formation, ainsi que de l'accueil extrascolaire. Il est membre du comité intercommunal scolaire. Il est également le responsable des affaires militaires et de la protection civile. M. Bonny prend également en charge la défense incendie, notamment en étant membre du comité intercommunal des sapeurs-pompiers depuis le regroupement des corps de Noréaz, Corserey et Prez-vers-Noréaz.
- **M. Pierre Bovet** est en charge de l'aménagement du territoire et président de la commission de l'aménagement et de l'énergie. Membre du Conseil depuis 2005, il en a été le vice-syndic jusqu'en 2011. M. Bovet est également en charge de l'approvisionnement en eau et à ce titre membre du comité de direction de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de Sarine Ouest (AESO). Il a aussi longtemps été la cheville ouvrière du site internet communal. Dans le cadre du RPS, il est le vice-président du syndicat d'améliorations foncières.
- **M. Christian Guisolan** rejoint les rangs du Conseil communal en 2006. Il est responsable des bâtiments communaux, de la police des constructions. A ce titre, il préside la commission de constructions et du feu. C'est également lui qui est en charge des parchets communaux. Il préside également la commission des naturalisations depuis sa mise en place. Durant plusieurs années, il a aussi été responsable des déchets, avant une rocade de dicastères.



- **M. Jean-Claude Pache** est le doyen du Conseil. Il y siège depuis 2003. Il assume la responsabilité des routes et de l'assainissement des eaux et fait partie du comité de direction de l'AESC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz). Il s'est également beaucoup impliqué pour nos forêts en étant président du triage forestier de Sarine Ouest jusqu'à son intégration dans la Corporation forestière « Forêts-Sarine ». Il est membre de la commission d'aménagement et de l'énergie et de la commission de constructions et du feu. M. Pache a pris à cœur de participer à l'organisation et au suivi de toutes les étapes de la revitalisation du ruisseau du Palon. C'est également lui qui a représenté la commune lors de toutes les séances de chantier du RPS.

Merci à tous !

Nous aurons également l'occasion de remercier les personnes engagées dans **les commissions** et qui ont très régulièrement œuvré à la bonne marche de Prez-vers-Noréaz :

Commission d'aménagement et de l'énergie	
Président	M. Pierre Bovet
Membres	M. Jean-Claude Pache M. Michel Dévaud M. Claude-Pascal Mauron M. Florian Rittener-Ruff

Commission de constructions et du feu	
Président	M. Christian Guisolan
Membres	M. Jean-Claude Pache M. François Monney M. David Pache M. Philippe Robatel

Commission des naturalisations	
Président	M. Christian Guisolan
Membres	Mme Emmanuelle Blanc M. Antonio Cardoso Mme Pascale Coquoz M. Fabien Maillard M. Emmanuel Tassan-Mazzocco M. Simon Zürcher

Commission financière	
Président	M. Daniel Page
Membres	Mme Anne Delacrétaz M. Frédéric Wenger
Suppléant	M. Gabriel Julmy

Nous aurons aussi à cœur de remercier les collaborateurs et les collaboratrices au service des habitants de Prez-vers-Noréaz. Comme promis lors de la fusion, suivant leur propre choix, ces personnes vont pour la plupart continuer leurs activités pour la nouvelle commune de PREZ, au sein d'une nouvelle équipe élargie. Je les citerai par ordre d'ancienneté :

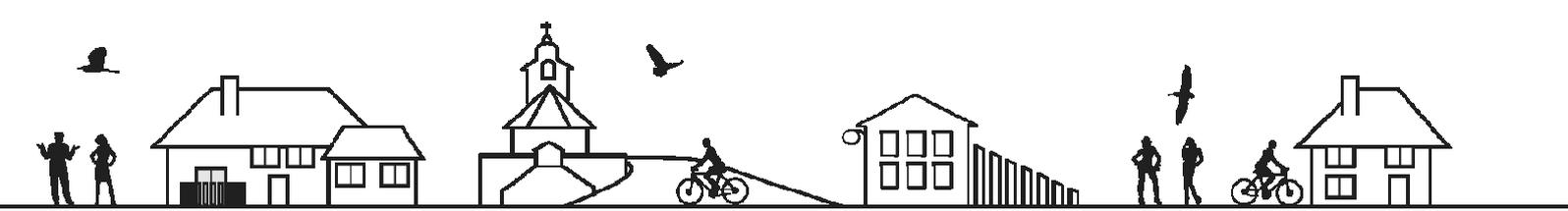
- **M. Bernard Berger**, employé polyvalent de Prez-vers-Noréaz depuis 1981 continuera bien entendu à travailler pour Prez.
- **Mme Anne Toffel** travaille en tant que secrétaire communale de Prez-vers-Noréaz depuis 1988 et poursuivra comme secrétaire adjointe de Prez.



- **Mme Fabienne Page**, boursière communale depuis 2014, a choisi de faire valoir son droit à la retraite à la fin de l'année 2019. Nous lui souhaitons une retraite active et enrichissante !
- **Mme Catherine Bertarini** a rejoint l'équipe administrative de la commune en 2017, s'occupant du secrétariat et des constructions ainsi que du site internet ; elle continuera de travailler pour Prez.
- **M. Philippe Chatagny** a été engagé à la voirie dès 2018. Citoyen de Corserey, il poursuivra son travail pour la commune de Prez.
- **Et les collaborateurs actuels de la déchetterie** : M. Erich Mathys, M. Marius Mauron et M. Michel Hermann.

J'espère vous rencontrer nombreux lors de cette soirée du 17 décembre 2019. Elle nous permettra, ensemble, de terminer une belle page pour en entamer une nouvelle !

Vincent Gremaud, Syndic



CIMETIÈRE, 2011-2019

A mon arrivée en 2011, il y avait au cimetière des tombes qui étaient là depuis très longtemps, de nombreuses désaffectations ont dû être entreprises. Notre règlement de cimetière prévoit un délai de 20 ans pour la conservation des tombes. En matière funéraire, les mentalités changent, de moins en moins de personnes sont inhumées. Comme je l'ai déjà expliqué, de ce fait, nos cimetières laissent apparaître des vides pas toujours esthétiques, mais qui peuvent être comblés par des tombes cinéraires prévues par notre règlement de cimetière qui a été modifié en conséquence.

Etant donné le nombre considérable d'incinérations, un deuxième columbarium a été installé pour recueillir les urnes.

Notre bâtiment funéraire a été inauguré en janvier 2016 et offre un peu plus de confort aux familles lors de l'adieu à leurs défunts (voir le site internet de la commune).

Le jardin du souvenir, complètement envahi par des lierres, a dû être remanié. Cette tâche a pu être effectuée par l'employé communal.

Les escaliers du cimetière ainsi que la balustrade et le portail ont été rénovés. Des problèmes d'infiltration d'eau ont abîmé le crépi qui devra être refait au printemps 2020.

Le mur d'enceinte du cimetière a été partout nettoyé et crépi. Une pierre de la Molière a été posée sur environ la moitié du secteur côté route cantonale. Le mur côté bâtiment funéraire a aussi subi un traitement.

Anne-Françoise Bussard

CANICULE – distribution d'eau à nos seniors

Lors de la canicule de cet été, le 24 juillet, une équipe de choc du Conseil communal composée de David Bonny, Jean-Claude Pache et de la soussignée, a passé une matinée à distribuer des bouteilles d'eau à nos personnes âgées, à partir de 78 ans, ce qui représentait une quarantaine de seniors. Une notice explicative de l'Office fédéral de la santé publique accompagnait cette action, enjoignant nos aînés et aînées à se couvrir, chapeau et parasol, à boire beaucoup et à rester le plus possible à l'ombre surtout l'après-midi.

Tout s'est bien passé. Nous avons été très contents de l'accueil reçu et surpris qu'autant de personnes d'un grand âge vivent toujours à leur domicile, dont certains/nes étaient étonné/e/s de notre visite.

Lors du passage chez une chanteuse fidèle du Chœur mixte, un petit reportage a été immortalisé par la « RSR La première » qui a passé à l'antenne le jour même à midi et demi.

Anne-Françoise Bussard



CONCEPTS COMMUNAUX EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

questionnaire communal

Le 11 juin 2019, la commune a fait parvenir à tous les ménages un questionnaire destiné aux seniors et à leurs proches avec un délai de réponse fixé en septembre. Les communes du canton ont jusqu'à juillet 2021 pour établir un concept communal en faveur des personnes âgées.

Nous avons enregistré 9 réponses sur 458 questionnaires envoyés. Je suis arrivée à la conclusion que nos seniors sont heureux de vivre dans notre village.

En ce qui concerne le questionnaire que nous avons adressé, une première synthèse a été réalisée. Les résultats suivants sortent dans l'ordre des demandes de nos personnes âgées.

En première position

- Logement et habitat
- Transport et mobilité
- Repas à domicile

En 2^{ème} position

- Aide matérielle, financière
- Activité physique, sport
- Loisirs, culture et arts

En 3^{ème} position

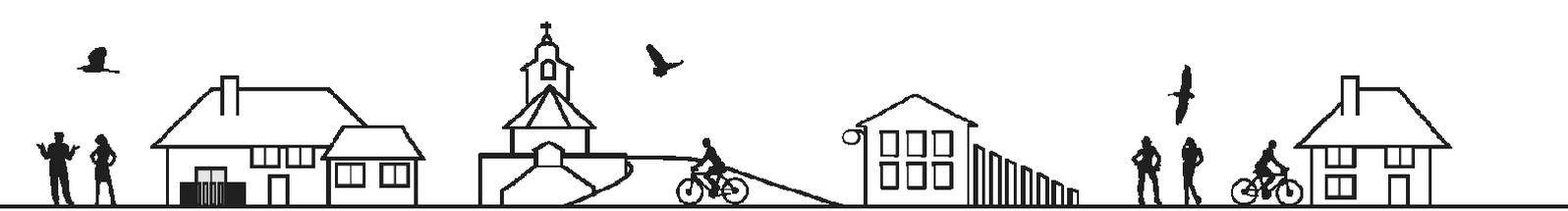
- Accompagnement relationnel, émotionnel
- soins, santé
- Sensibilisation, prévention santé
- Intégration des personnes migrantes
- Promotion du lien social, de la vie communautaire, engagement citoyen
- Soutien aux proches
- Coordination

Autres propositions

- Demande pour chercher les encombrants et le papier à domicile
- Réseaux pour échange de savoir, pour coups de mains

Probablement que d'autres questions seront posées étant donné l'échéance de l'étude à venir.

Anne-Françoise Bussard



UN MOT SUR LE CERCLE SCOLAIRE

Après un premier passage au Conseil communal de Prez-vers-Noréaz entre 2001 et 2005 (conseiller communal, puis syndic), je me suis mis à disposition suite à plusieurs démissions au dicastère des écoles et afin de faire profiter la commune de mon expérience acquise au niveau cantonal depuis 2011 (Grand Conseil). Après une élection complémentaire au Conseil communal en décembre 2017, j'ai repris logiquement, en début d'année 2018, le dicastère laissé vacant par M. Alexandre Vial. Il s'agit de l'enseignement et formation, l'accueil extrascolaire, la protection civile, les affaires militaires ainsi que la défense incendie.

Le travail n'a pas manqué et c'est ainsi que je me permets de dresser un bref bilan des activités de ces deux années :

- Réalisation du Règlement scolaire et de l'Entente intercommunale suite à l'agrandissement du cercle scolaire de Noréaz, Pontaux et Prez-vers-Noréaz avec Corserey dès la rentrée 2018.
- Première introduction uniformisée des moyens informatiques (iPad) à l'école pour les élèves du 1^{er} cycle avec installation adéquate du wifi dans les établissements. Le matériel informatique pour le 2^{ème} cycle doit être introduit l'année prochaine.
- Un Arrêt du Tribunal fédéral (29.12.2017) a instauré l'école gratuite pour les parents mettant ainsi en péril nos camps de ski et camps verts. Réalisant les risques d'annulation encourus pour toutes les activités extrascolaires, je suis intervenu comme député au Grand Conseil auprès de M. Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport, pour solliciter des aides afin de maintenir nos activités (Question 2018-CE-31 et Mandat 2018-GC-48). Aujourd'hui, je peux affirmer que nos camps et activités extrascolaires auront bien lieu.
- Volonté d'assurer une pleine sécurité pour les jeunes élèves sur le chemin de l'école et avec les transports scolaires. Tout d'abord avec l'étude pour une réalisation de la traversée de notre village comprenant des trottoirs et des passages piétons adéquats le long de la route cantonale principale. Une 2^{ème} phase devra étudier la traversée le long de la route de Corserey.
Ensuite avec une proposition de développer une solution professionnelle de transports (avec maintien de nos chauffeurs actuels) pour la gestion et la responsabilité de nos transports scolaires comme c'est le cas dans les autres communes du district. En effet, j'ai dû intervenir sur le plan de la sécurité, des problèmes ayant été détectés.
- Mise en place des conditions pour le nouveau Conseil des parents institué par la nouvelle loi scolaire cantonale en remplacement de la Commission scolaire.
- Elaboration de l'Entente intercommunale relative au cercle scolaire de Corserey, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz concernant les rôles des conseillers communaux, bâtiments scolaires, du matériel ainsi que de la répartition financière.
- Une ouverture durant tous les jours de la semaine de l'accueil extrascolaire.
- Présentation des modifications des statuts du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français liées à l'évolution démographique, à l'augmentation des effectifs scolaires et en prévision de 2 nouveaux CO.

Il ne s'agit là que d'un résumé et pour l'avenir les défis concernant l'école ne manquent pas.

David Bonny



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est régi par le Plan d'aménagement local (PAL), lequel comprend principalement le plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal d'urbanisme (RCU). Deux sous-dossiers parmi d'autres qui affectent directement le développement de la commune et la qualité de vie de ses habitants.

Pourquoi réviser ?

La révision du PAL est un exercice technique, philosophique et moral obligatoire dont la cadence imposée par l'État est d'environ 15 ans.

Le premier acte consiste à réunir une commission représentative de la population, capable de prendre le recul nécessaire au-delà des intérêts particuliers pour se concentrer sur les besoins des citoyennes et des citoyens. Il faut ensuite s'attacher les services d'un urbaniste compétent, dont les points de vue séduisent la commission et le Conseil communal.

Satisfaire tout le monde

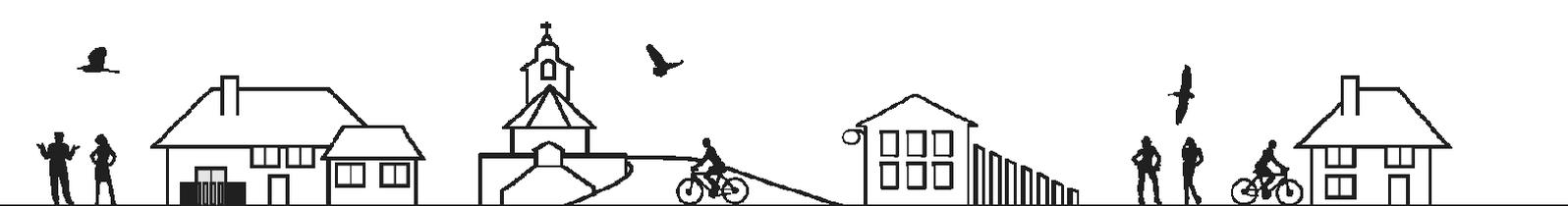
Répondre aux attentes de chacun tient de l'utopie. Les uns diront que le PAL fait la part trop belle aux constructions au détriment de la qualité de vie, les autres au contraire regrettent que toutes les possibilités d'extension des terrains constructibles n'aient pas été exploitées.

Le PAL proposé a tenu compte des réponses faites par les habitants de la commune dans le questionnaire qui leur a été adressé, en respectant le cadre légal et les lignes directrices définies par le plan directeur cantonal (PDCant). Parmi les contraintes légales, l'obligation de réserver les espaces aux cours d'eau est l'une des plus remarquées. Si elle affecte parfois l'aménagement d'une parcelle construite ou à construire, son impact a surtout marqué les terrains agricoles sur le tracé du ruisseau du Palon. Le remaniement parcellaire simplifié (RPS) de Prez-vers-Noréaz a permis de résoudre ce cas en minimisant son impact sur l'agriculture tout en profitant d'importantes subventions (Canton, Confédération, Fonds suisse pour le paysage).

Autres considérations

Le RPS n'est pas un sous-dossier du PAL, mais il a un impact évident sur la qualité de vie dans la commune. Je citerais, dans une liste non exhaustive et par ordre d'importance, une agriculture moderne et respectueuse de l'environnement, le tracé de la route de contournement, les chemins pédestres. Ce dossier, ouvert par le Conseil communal, est aujourd'hui dans les mains du syndicat d'améliorations foncières en phase finale de réalisation.

Un autre sous-dossier, moins connu, est le plan communal des énergies. La commission a porté un regard moderne pour ne pas dire avant-gardiste sur la politique énergétique sur tout le territoire communal. Les énergies de réseaux et les pompes à chaleur remplaceront progressivement les systèmes de chauffages énergivores et moins respectueux de l'environnement.



L’approvisionnement en eau ne fait pas partie du PAL non plus. Peut-être devrions-nous penser à intégrer les ressources disponibles de manière plus systématique dans les réflexions autour de l’aménagement du territoire. Dans la seule région fribourgeoise (Sarine Ouest inclus) 6000 m³ par jour manqueront à l’horizon 2030 si les prédictions démographiques du canton se vérifient.

Dernières nouvelles du canton

Le récent revers infligé au canton (transition progressive vers le nouveau PDCant jugée illégale par le TC) nous obligera à revoir notre PAL avec des possibilités de développement encore plus modérées, autant d’opportunités pour améliorer la qualité de vie qu’il faudra exploiter dans le cadre de l’harmonisation des PAL de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz.

Pierre Bovet

INVESTISSEMENTS 2008 à 2018

Le bon état des finances communales a permis d’effectuer régulièrement des investissements sans avoir recours aux emprunts.

Ci-après le tableau des chiffres cumulés pour les années 2008 à 2018 incluse :

Désignation des investissements	Montant
Eaux usées	1'793'000
Routes	1'472'000
Eau potable	667'000
Cimetière	564'000
RPS	413'000
Ecole + salle de gym	337'000
Véhicules édilité	274'000
Bus scolaires	261'000
Parking bâtiment communal	254'000
Ouverture ruisseau Palon et Combes	70'000

PAL	189'000
Informatique	56'000
STEP	54'000
Terrain de foot	53'000
Mensuration cadastrale	35'000
Salle communale	32'000
Bâtiment administration communale	31'000
PGEE	4'000
PAL	189'000
TOTAL	6'559'000

Suzanne Morel



APPROVISIONNEMENT EN EAU

Etude de la source des Romains (première phase)

La première phase d'étude en vue d'exploiter l'eau de la source dite "des Romains" est terminée. Les objectifs de cette première approche étaient :

- mesurer avec précision la qualité et les débits de chaque résurgence durant toute l'année ;
- définir l'impact éventuel avec les sources voisines (source du Moulin de Prez captée par Noréaz) ;
- définir la quantité exploitable sans impacter le biotope naturel du site protégé ;
- obtenir un préavis informel des différents services du canton (environnement, lac et cours d'eau).

L'étude a démontré qu'il était envisageable de capter environ 300 l/min. durant toute l'année. La forte teneur en nitrates nécessitera de mélanger cette eau avec de l'eau pauvre en nitrate, dans le réservoir de la Perreire (AESO) par exemple. La mise en place d'une zone restreinte de protection des eaux devrait suffire dans ce cas. Une aire d'alimentation pourrait ensuite être définie si la diminution des nitrates ne suffisait pas.

Suite des investigations (deuxième phase)

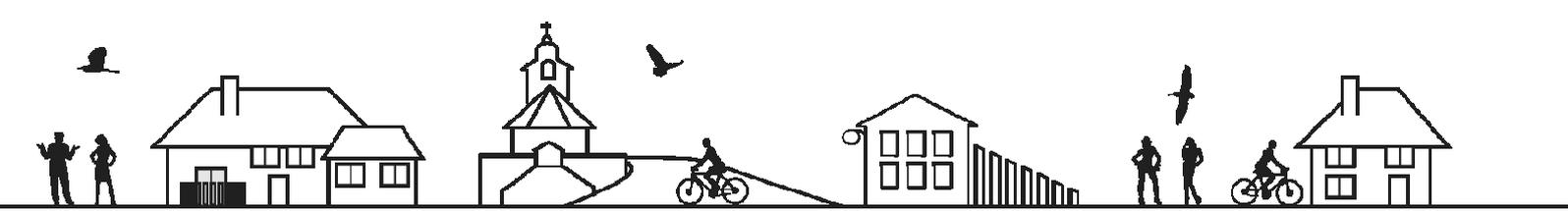
Une deuxième phase est nécessaire pour définir la méthode la mieux adaptée pour le captage de l'eau (vraisemblablement en amont de la tufière). L'étude devra également définir si des mesures de compensation devront être prises pour ne pas impacter le site protégé.

Des analyses précises de la qualité de l'eau seront également réalisées (composés nitrés, éléments majeurs, carbone organique dissous, microbiologie, pesticides organiques, chlorothalonil).

Son rôle pour l'approvisionnement en eau de la nouvelle commune

Suite à la fusion des communes de Prez-vers-Noréaz, Noréaz et Corserey, la mise en commun de l'eau de la source des Romains et du Moulin de Prez pourrait offrir une solution intéressante pour la mise en conformité des réseaux d'approvisionnement en eau des trois villages conformément au PIEP (plan des infrastructures d'eau potable).

Le montant (non négocié) de l'offre pour cette deuxième phase s'élève à 30'500 francs, auquel il faut ajouter environ 15'000 francs de frais annexes (analyses, matériel de mesures et l'étude de la tufière).



La poursuite de cette étude est indispensable pour l'avenir de notre approvisionnement. Les infrastructures actuelles ne répondent plus aux normes et le débit capté dans la forêt de la Brillaz est aujourd'hui trop faible (moins de 40 l/min.) pour être rentabilisé.

Côté finances

Au final, le captage de 300 l/min. devrait rapporter plus de 10'000 francs/an, ce qui devrait suffire aux frais d'exploitation et d'amortissement des investissements liés aux infrastructures nécessaires au captage de l'eau et son transport.

Pierre Bovet



En raison des travaux de mise en place de la nouvelle administration de PREZ, les administrations communales de nos trois communes seront fermées

du 13 décembre 2019 au 5 janvier 2020

Toutefois une ligne d'urgence est à votre disposition, ☎ 079 233 06 70

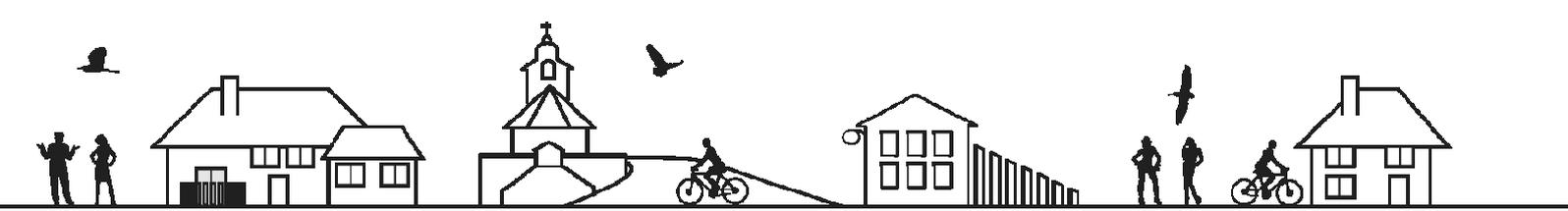
Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année !



**Vendredi
17 décembre 2019
dès 19h30
Salle communale**

Le Conseil communal invite toute la population à prendre part à l'Apéritif du 17 décembre 2019 afin de prendre congé d'un chapitre important de l'Histoire de Prez-vers-Noréaz.

Au programme : discours, remerciements, apéritif.



TELETHON

samedi 7 décembre 2019

de 08h00 à 13h00

devant le garage CHASSOT
rte de Fribourg 61



Vente de cuchaules,
pains cuits au feu de bois,
vin chaud, pâtisseries et peluches

La peluche de l'année



SAPINS DE NOËL – CARTONS DU CŒUR

La traditionnelle **vente de sapins** se déroulera le

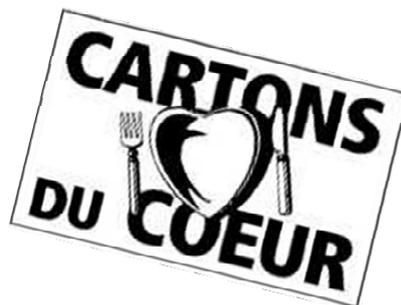
SAMEDI 7 décembre 2019 à 10h30
devant l'école

Le bénéfice de cette vente est en faveur des activités des élèves du cercle scolaire « Cap Nord ».

Lors de la vente des sapins, le groupement des Dames vous propose de participer à l'action

« CARTONS DU CŒUR »

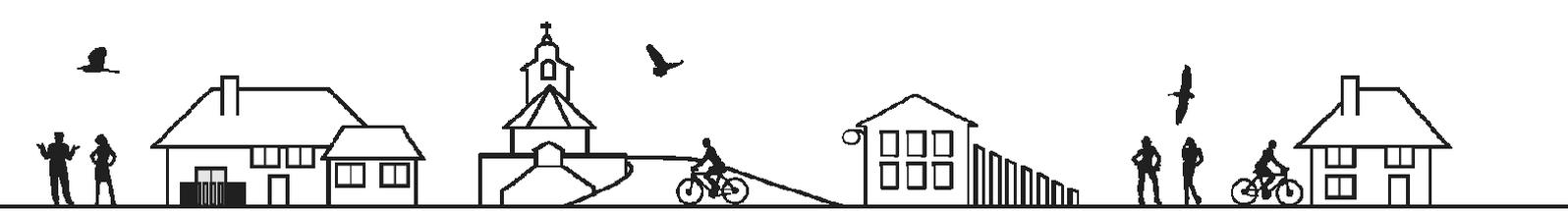
Vous pourrez amener de quoi garnir ces fameux cartons d'entraide !



Les dons suivants sont les bienvenus :

Fruits et légumes en boîte, thon, viande en boîte, sucre, sel, potage en sachet, crème en sachet, pâtes diverses, spaghettis, riz, raviolis, tomates et maïs en boîte, parfait, concentré de tomate, corn flakes, bircher, thé, café, cacao soluble, chocolat, biscuits, biscottes, huile et vinaigre, moutarde, fromage en boîte, confiture, miel, savon, dentifrice, shampooing, produit à vaisselle, produit à lessive, papier WC, etc.

Les dons en espèce sont aussi les bienvenus.



RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

Nous vous rappelons que les demandes de réduction des primes d'assurance-maladie sont à présenter au plus tard le 31 août de l'année en cours directement à la Caisse de compensation. Celle-ci n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Précision importante : les personnes qui n'ont pas rempli leur déclaration d'impôts et qui ont donc reçu une taxation d'office, ne peuvent pas prétendre à une réduction des primes.

Le formulaire de demande est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg, www.caisseavsfr.ch



COMMISSION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES

En vertu des dispositions légales, soit la loi du 12 mai 2016 sur l'indemnité forfaitaire (LIF), l'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile.

La répartition de la charge financière de l'indemnité forfaitaire entre les communes se fait conformément aux statuts de l'association.

Les conditions d'octroi sont fixées dans le règlement concernant l'octroi de l'indemnité forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire ne peut pas être réduite lorsque la personne à charge est au bénéfice d'une assurance privée ou sociale, notamment d'une rente d'impotence. L'indemnité peut être augmentée, notamment pour tenir compte de la lourdeur des situations prises en charge

Pour une personne qui s'occupe d'un enfant handicapé, le droit à l'indemnité forfaitaire débute dès la naissance, pour autant que les autres critères d'octroi sont remplis

Anne-Françoise Bussard



TRANSPORT DE PERSONNES

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz 
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Le service de transport est un service à disposition des personnes à mobilité réduite qui nécessitent un accompagnant pour leur déplacement motorisé.

Un bénévole s'occupe de les conduire avec son véhicule privé moyennant un défraiement. Ce service s'adresse essentiellement aux personnes âgées de 65 ans et plus, vivant à domicile, qui nécessitent un transport pour se rendre par exemple chez le médecin, le physiothérapeute, le dentiste ou le coiffeur.

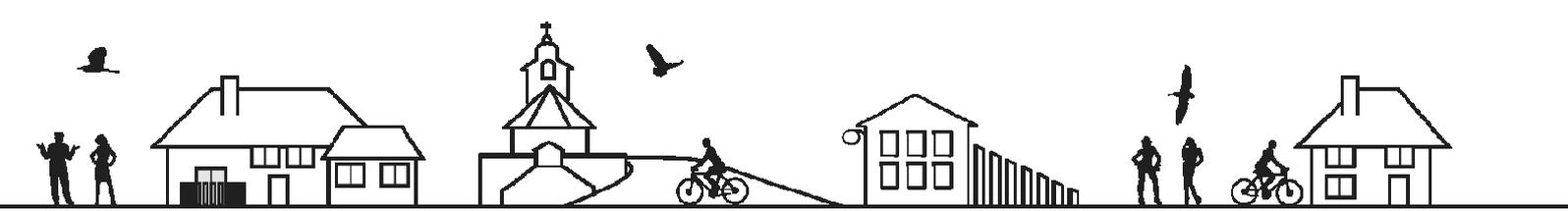
Si la personne n'arrive pas à prendre les transports publics et a des difficultés à marcher, cette prestation lui est destinée.

Le bénévole s'engage à :

- Prendre en charge la personne à l'adresse indiquée et l'aider à se déplacer si nécessaire
- Être à l'heure prévue au lieu de rendez-vous
- Attendre la personne entre l'aller et le retour si nécessaire
- Avoir un véhicule propre et bien équipé
- Conduire le passager avec prudence
- S'adapter au rythme et aux facultés du passager
- Garantir le respect et la confidentialité au client
- Fournir une quittance pour l'encaissement de la course

Le client s'engage à :

- Téléphoner au minimum 24 heures à l'avance pour solliciter l'organisation d'un transport
- Être prêt à l'heure prévue d'arrivée du chauffeur
- Respecter le contenu de la demande de transport
- Indemniser le bénévole lors du transport
- **À décommander un rendez-vous prévu au plus tard 24 heures avant le service demandé**



Tarifs

- Forfait de CHF 12.- pour la région de Fribourg et du Grand Fribourg (pour un aller-retour)
- Forfait de CHF 9.- pour l'agglomération bulloise (Bulle – Broc – La Tour-de-Trême – Le Pâquier – Morlon – Riaz – Vuadens) pour un aller-retour
- 0.75 ct par kilomètre en dehors de Fribourg (0.80 ct par kilomètre si prise en charge par l'AI)
- Forfait de CHF 5.- par demi-heure d'attente supplémentaire lorsque cette attente dépasse 1h30.

Les pourboires ne sont pas acceptés.



- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni où demander de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, effectue les soins de confort, l'emmène en promenade. Interventions régulières ou occasionnelles, une ou plusieurs fois par semaine. Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursé par les prestations complémentaires. Trois heures minimum.

Le Repas accompagné pour les personnes à domicile



Un service d'aide au repas pour que la personne âgée et/ ou malade qui reste à domicile puisse se nourrir correctement. Le repas accompagné est un moment convivial entre une auxiliaire de santé CRS et la personne âgée qu'elle soutient : évaluation des besoins, établissement d'un menu adapté, soutien pour les courses, préparation et partage du repas, aide à la prise alimentaire, contrôle des réserves, signalement en cas de problèmes.

3h gratuites pour les nouveaux clients



Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Des cours pour les proches aidants

Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur des thématiques telles que la mobilisation, les démences, l'hygiène de base, la fin de vie, etc.

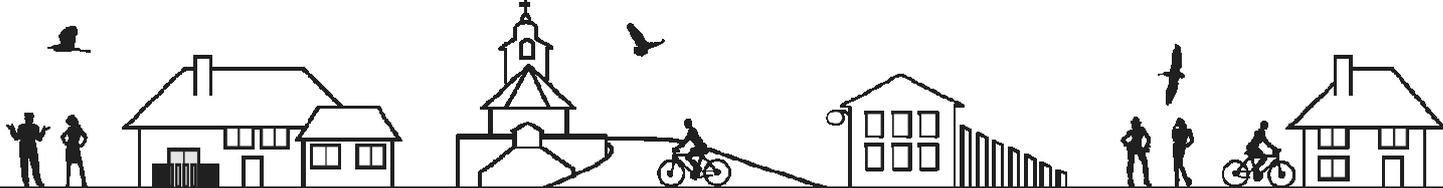
Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève gratuite à domicile pendant le cours

Renseignements :

du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79

ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2020
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		16 janvier	20 février	19 mars
		16 avril	14 mai (2 ^{ème})	18 juin
		16 juillet	20 août	17 septembre
		15 octobre	19 novembre	17 décembre
Corminboeuf	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	Le 1^{er} mardi du mois, l'après-midi		
		7 janvier	4 février	3 mars
		7 avril	5 mai	9 juin (2 ^{ème})
		7 juillet	4 août	1er septembre
		6 octobre	3 novembre	1er décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		6 janvier	3 février	2 mars
		6 avril	4 mai	8 juin (2 ^{ème})
		6 juillet	3 août	7 septembre
		5 octobre	2 novembre	7 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		8 janvier (2 ^{ème})	5 février	4 mars
		1er avril	6 mai	3 juin
		1er juillet	5 août	2 septembre
		7 octobre	4 novembre	2 décembre
Le rendez-vous des familles Chaque 1er mardi du mois				



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2020
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Lentigny	Bâtiment communal Rte d'Onnens 11 1er étage	Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		21 janvier	18 février	17 mars
		21 avril	19 mai	16 juin
		21 juillet	18 août	15 septembre
		20 octobre	17 novembre	15 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		27 janvier	24 février	23 mars
		27 avril	25 mai	22 juin
		27 juillet	24 août	28 septembre
		26 octobre	23 novembre	28 décembre
Neyruz	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée	Le 4^{ème} vendredi du mois, l'après-midi		
		24 janvier	28 février	27 mars
		24 avril	22 mai	26 juin
		24 juillet	28 août	25 septembre
		23 octobre	27 novembre	
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		15 janvier (3ème)	12 février	11 mars
		8 avril	13 mai	10 juin
		8 juillet	12 août	9 septembre
		14 octobre	11 novembre	9 décembre

Le rendez-vous des familles

Avry, Avry-Bourg 2
rez-de-chaussée

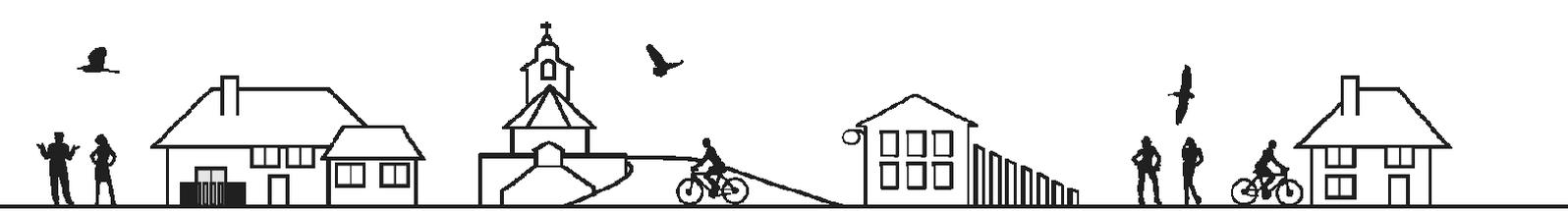
**Chaque 1er mardi du mois
de 9h00 à 11h00**



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice.



Les CréAteliers

« La créativité, c'est l'intelligence qui s'amuse. »

Albert Einstein

La créativité permet à l'enfant d'être actif dans son développement.

Être créatif, c'est : utiliser son imagination, être curieux, oser être différent, s'ouvrir au monde, se poser des questions, élaborer des projets, apprendre de ses erreurs, se lancer dans l'inconnu, prendre le temps d'observer, développer le sens de l'harmonie, être dans le moment présent... et bien d'autres choses encore !

Chaque enfant possède en lui une machine à créativité. Plus il l'utilise, plus elle grandit !

Pour l'actionner, l'enfant puise l'inspiration autour de lui : en lisant plein d'histoires, en se baladant dans la nature, en inventant des jeux, en jardinant, en cuisinant, en faisant du sport, en prenant le temps de rêvasser, en observant, en écoutant de la musique, en dansant...



Aux CréAteliers, l'enfant lit et crée sur des thèmes qui sont en lien avec la vie des enfants comme la confiance en soi, la concentration, le stress, la nuit, l'empathie, etc. Des idées de lectures sur les différents thèmes (pour les enfants mais aussi pour les parents) sont exposées et accompagnent les activités créatives (créActivités).

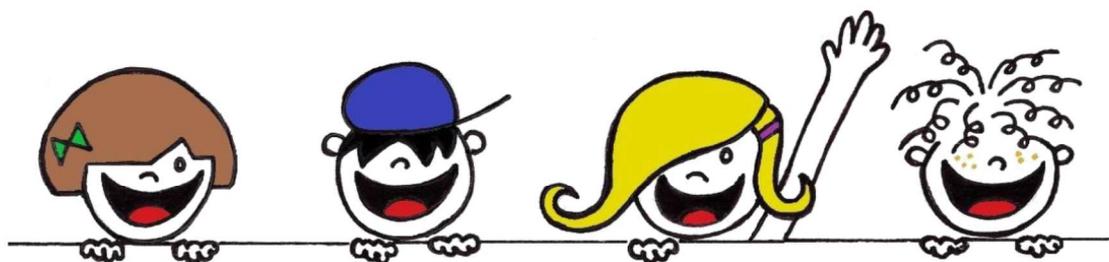
Les créActivités proviennent de petits Cahiers Créatifs, qui se trouvent sur le site : www.lescreactifs.ch, et qui peuvent être téléchargés gratuitement.

Créatif et actif, l'enfant devient **acteur de sa créativité** !



Pour les enfants, dès 6-7 ans

Les CréAteliers



C'est quoi ?

Des ateliers créatifs sur des thèmes en lien avec la vie et le développement des enfants.

C'est où ?

A la Bibliothèque Régionale d'Avry

C'est quand ?

Le samedi matin entre 9h et 11h

2019 : **12 octobre** (Nuit, mon amie) – **14 décembre** (La magie de l'empathie)

2020 : **15 février** (Revisite des traditions !) – **25 avril** (Concentration active) –

20 juin (Soyons zen !)

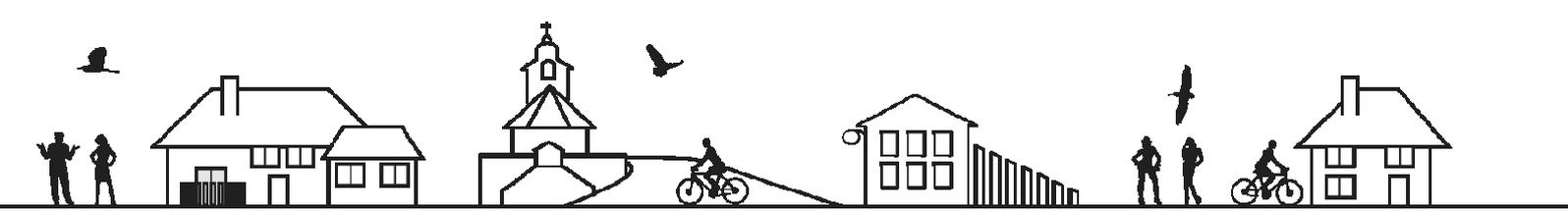
Ça se passe comment ?

Les enfants viennent **sans inscription** et **gratuitement**, le temps qu'ils souhaitent mais sous la responsabilité des parents.

Pendant que les enfants participent aux CréAteliers (activités créatives diverses : dessin, bricolage, jeu, mime ou autres), les parents font le plein d'idées de lectures sur le thème, en consultant les livres qui sont exposés à cette occasion.

Animé par : Sarah Genoud

Active ta Créativité !



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h
mercredi 15h – 19h30
samedi 9h – 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de **22'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne...
et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres

Large Vision



Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

Suivez-nous sur Facebook !

A vos agendas



EXPOSITION 21 NOVEMBRE 2019 – 20 FÉVRIER 2020

Mercredi 18 décembre de 15h à 18h

Lecture et dédicaces en présence des auteures Delphine Fiore et Mélanie Cotting

Noël 2019

La bibliothèque sera **fermée** du 22 décembre 2019 au 6 janvier 2020

Reprise de l'horaire habituel : mardi 7 janvier 2020



Ne manquez pas !



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte



Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

L'atelier PHILO

Tous les deux mois, le mercredi de **14h à 15h**
Prochaines rencontres : 27 novembre 2019 – 29 janvier 2020
25 mars 2020 – 27 mai 2020
Animées par Mme Eve Jones
Pour les enfants de 8 à 13 ans : gratuit et sans inscription



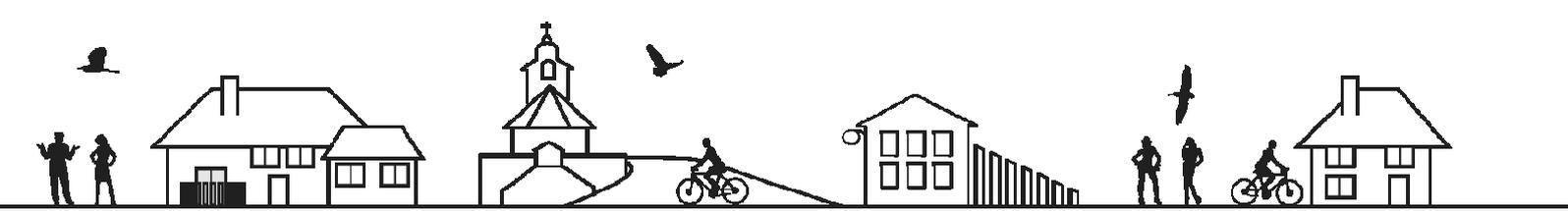
Le **samedi entre 9h et 11h** : Ateliers créatifs animés par Madame Sarah Genoud
Prochains rendez-vous : 14 décembre 2019 – 15 février 2020
– 25 avril 2020 – 20 juin 2020
Pour les enfants dès 6-7 ans : gratuit et sans inscription

Le Samedi des Bibliothèques : 14 mars 2020 de 9h à 16h
"Même pas peur !"

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran



Cours de sauveteur



Ce cours est **obligatoire** pour toutes les personnes qui devront passer leur **permis de conduire** mais aussi pour toutes les personnes désirant être en mesure de donner les premiers soins en cas de nécessité.

BUT DU COURS : Vous apprenez par des gestes simples les mesures immédiates pour sauver des vies.

Durée : 10 heures. Prix : CHF 150.-

Prochains cours : 21, 22 et 23 avril 2020 de 19h00 à 22h30
19 et 20 août 2020 de 8h00 à 13h00
19, 21 et 22 octobre 2020 de 19h00 à 22h30

Cours UPE (urgence chez les petits enfants)



Ce cours s'adresse aux parents d'enfants en bas âge, aux mamans de jour, aux baby-sitters, aux grands-parents qui gardent leurs petits-enfants, aux enseignants des écoles enfantines et maternelles, ainsi qu'aux responsables et personnel des crèches.

BUT DU COURS : Vous apprenez à gérer calmement les situations d'urgence impliquant des enfants. Vous entraînez, de façon variée et ludique, l'application sûre des mesures de premiers secours sur l'enfant de sa sortie de la maternité jusqu'à environ 8 ans.

Durée : 6 heures. Prix : CHF 100.- (CHF 170.- par couple)

Prochain cours : 16 et 23 mars 2020 de 19h00 à 22h00
16 et 18 novembre 2020 de 19h00 à 22h00



**Cours de base
BLS-AED-SRC**



BLS signifie « bilan, massage cardiaque, respiration artificielle »
AED signifie « défibrillateur automatique externe »

Cela peut vous arriver !

Lors d'un accident cardiaque, chaque minute compte !
Lors d'un arrêt cardiaque subit, le fait d'alerter promptement les secours, la pratique immédiate de la réanimation cardio-pulmonaire et le recours rapide à un défibrillateur améliorent de manière décisive les chances de survie du patient.

BUT DU COURS : Vous apprenez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie. Il vous permet d'appliquer la technique de réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée des secours professionnels.

Durée : 4 heures. Prix : CHF 120.-

Prochain cours : 20 janvier 202 de 18h00 à 22h00
13 juin 2020 de 8h00 à 12h00
14 septembre 2020 de 18h00 à 22h00
12 décembre 2020 de 8h00 à 12h00

Devenez samaritain(e) et apprenez les gestes qui sauvent !

Savez-vous comment réagir en cas de blessures, malaises, insolations, arrêt cardio-respiratoire, hémorragies, etc... ?

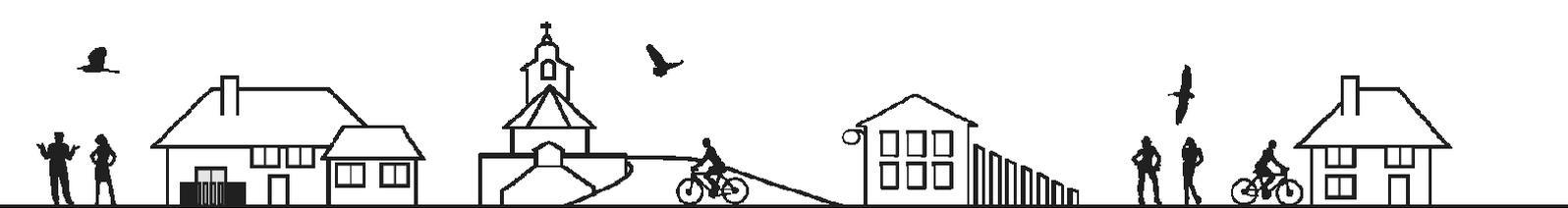
Pour être au top des gestes de 1^{er} secours, rejoignez la Section des Samaritains de Belfaux pour profiter d'une formation continue gratuite. Exercice tous les premiers lundis du mois, à 20h00, au Centre paroissial de Belfaux.

Renseignements pour les cours auprès du moniteur V. Brugger

079 357 79 27 ou belfaux@sama-fr.ch

Intérêt pour la section auprès de notre président ou sur notre site

079 613 95 87 ou www.samaritains-belfaux.ch



Fribourg Freiburg

Prévention & promotion de la santé
Prävention & Gesundheitsförderung

PRENEZ VOTRE SANTE EN MAIN, MANGEZ MALIN !

De la théorie à l'assiette, agissez pour votre santé sans faire l'impasse sur plaisir et saveur !

Participez à un cours au menu varié pour ...

- ✦ Apprendre et comprendre les besoins nutritionnels des seniors.
- ✦ Echanger pour revisiter vos habitudes alimentaires et partager des astuces.
- ✦ Choisir des aliments et adapter des recettes.
- ✦ Préparer, goûter, savourer des en-cas simples et savoureux.
- ✦ Déguster ensemble un repas équilibré.



Pourquoi est-ce important d'adapter l'alimentation à partir de 60 ans ?

Le vieillissement entraîne des modifications physiologiques normales comme le vieillissement du squelette et de l'appareil digestif, la perte de masse et force musculaire, ainsi que la modification des cinq sens qui sont à l'origine d'ostéoporose, de risques de chutes, de dénutrition, etc. Adopter une alimentation adaptée fournissant à l'organisme ce dont il a besoin permet d'agir concrètement sur la qualité de vie future !

Cours I	
Module A	Module B
21.10.2019	31.10.2019
14h00 - 17h30	10h00 - 13h30
➤ Délai d'inscription : 14.10.2019	

Cours II	
Module A	Module B
18.11.2019	29.11.2019
14h00 - 17h30	10h00 - 13h30
➤ Délai d'inscription : 11.11.2019	

Lieu : Quadrant Fribourg, Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
 Prix : 50 francs (pour les 2 modules, y compris le repas du 2^{ème} module)
 Participant-e-s : Personnes de 60 ans et plus
 Animation : Mathilde Rey, Diététicienne ASDD, Bsc Nutrition et diététique
 Infos et inscription : PePS Fribourg – Prévention & promotion de la santé
 026 425 54 10, info@peps-fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSI



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

PEPS Fribourg fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Case postale / 1701 Fribourg / T 026 425 54 10 / info@peps-fr.ch / www.peps-fr.ch /



**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**



**... à partir
du 15 décembre 2019**
Nouvel horaire sur tpf.ch



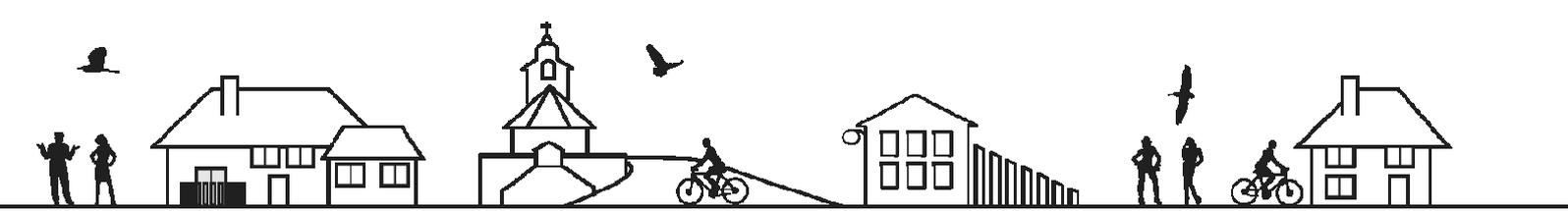
tpf.ch

tpf
●●●



Les bus de nuit circulent désormais les veilles des fêtes sauf le 24 décembre:

Avant Nouvel-An, la nuit du 1^{er} au 2 janvier, avant le Vendredi Saint, avant le jeudi de l'Ascension, avant le lundi de Pâques, avant le lundi de Pentecôte, avant le 1^{er} août, la nuit du 25 au 26 décembre.



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit»!

Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.



Plus de 40% de nos plantes et animaux indigènes trouvent leur habitat en forêt. Les tas de branches sont particulièrement bénéfiques à cet égard.

Dessin: Silvan Wegmann

A propos d'observation: en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse www.foretsuisse.ch.